

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 8 septembre deux mil vingt et un se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric DELESTRE, maire.

Présents : M. Frédéric DELESTRE, M. Francisco GONCALVES, M. Vincent KINDMANN, Mme Stéphanie LUCAS, M. Driss ESSADIKI, Mme Roselyne RENAUDIN Sébastien EVAÏN, M. Yannick LEFEBVRE, M. Christian QUOUILLAULT, M. Emmanuel LEFEBVRE, M. Alain GALET, Mme Véronique LE PÉROUX, Mme Céline THIBAULT, M. Michel BLAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Dominique RONCE, a donné pouvoir à M. Frédéric DELESTRE,

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LUCAS

Ordre du jour :

- Dénomination de rues et numérotage
- Organisation de la semaine scolaire rentrée 2021-2022
- Délibération sur les futurs travaux de la salle des fêtes
- Organisation (Magny-Marchéville-Cernay)
- Information communautaire de commune
- Mise en place de cours informatique
- Questions diverses

DENOMINATION DE RUES ET NUMÉROTAGE

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que certaines rues et lieux-dits de la commune ne sont pas répertoriées dans la base de données du cadastre à Chartres.

- Impasse du Grand Moulin
- La Charmille
- La Halte
- Le Bois de la Motte
- Route de Bréhainville

Il en convient de faire une attestation au cadastre certifiant que ces rues et lieux-dits se situent bien sur la commune de MAGNY.

ORGANISATION DE LA SEMAINE RENTRÉE 2021-2022

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la rentrée scolaire s'est déroulée correctement à l'école.

- 77 élèves inscrits pour la rentrée des classes 2021-2022.
- Entre 60 et 67 élèves mangeront à la cantine.

DÉLIBÉRATION SUR LES FUTURS TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir été contacté par société NRGIS proposant la rénovation Energétique de la salle des fêtes.

La commune de MAGNY pourrait obtenir par l'Etat une subvention à hauteur de 80%.

Le coût du diagnostic audit de la salle des fêtes est d'un montant de 1 500.00 €. La décision doit être donnée avant le 31 décembre 2021.

Le conseil municipal n'a pas statué sur cette proposition.

ORGANISATION (MAGNY-MARCHEVILLE-CERNAY) TRAVAUX NIDS DE POULES

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que certaines routes sur la commune sont abimées et qu'il en convient de faire des travaux de rebouchage d'enrobé à froid .

Une collaboration est proposée entre les trois communes.
M Francisco GONCALVES, M. Vincent KINDMANN proposent d'effectuer ces travaux un lundi avec l'aide de Mickaël.

INFORMATION COMMUNAUTAIRE DE COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion le lundi 13 septembre 2021.

Il a été proposé à M le Maire l'adhésion de l'application de panneau Pocket pour un montant de 130.00 € à l'année. Le conseil municipal n'a pas pris de décision.
La communauté de commune à décider d'adhérer à cette application.

MISE EN PLACE DE COURS INFORMATIQUE

M le Maire propose au conseil municipal d'instaurer à la mairie une salle afin de proposer aux habitants de la commune des cours d'informatique pour les débutants.
Les habitants de la commune seront avertis par un flyer.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire propose des échanges de graines ou plantes entre la commune et les administrés afin d'embellir notre commune.
Un flyer sera distribué.

M le maire indique au conseil municipal les nouveaux horaires de la mairie.

- Lundi de 14h30 - 18h00
- Mardi de 10h00 - 12h00 et de 13h00 - 19h00
- Mercredi de 9h30 - 12h00 et de 13h00 - 18h00
- Jeudi de 9h30 - 12h00 et de 13h00 - 18h00
- Vendredi de 10h00 - 12h00 et de 13h00 - 19h00

M le Maire informe le conseil municipal que le festival Métronosiques se déroulera le 05 juin 2022. Il souhaite y faire participer des associations et des manèges.
Pour clôturer cette journée un feu d'artifice sera tiré au stade.

Cette année la Sainte Barbe se déroulera le dimanche 05 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23 h 15.

Fait et délibéré les jours et ans sus-dits et ont signés au présent registre les membres présents

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux,